

7 – Pénalités financières (championnat par équipes)

*Non mise à disposition de la CRA d'un juge arbitre (JA1)
pour les équipes évoluant en PN, R1, R2 Messieurs et PN Dames*

7.01 – Pénalités	300,00 €	<i>par phase et par JA non mis à disposition</i>	
	150,00 €	<i>par prestation non faite</i>	
7.02 – Feuille de rencontre avec annotations non parvenue le jeudi suivant la journée de Championnat			40,00 €
7.03 – Non transmission des résultats et/ou de la feuille de rencontre sur SPID			40,00 €
7.04 – Composition d'une équipe bénéficiant d'un forfait ou d'exemption non envoyée (pour l'équipe qui bénéficie du forfait ou exemptée)			40,00 €
7.05 – Joueurs ou joueuse d'une équipe ne portant pas le même maillot (1ère fois avertissement)			40,00 €
7.06 – Non justification d'un abandon par le club le mardi suivant la rencontre de championnat par équipes			50,00 €
7.07 – Non présentation d'un joueur ou d'une joueuse dans l'aire de jeu			40,00 €
7.08 – Réclamation sur la feuille de rencontre Caution de :			10,00 €
<i>Confirmation de la réclamation à adresser dans les 72 heures suivant la rencontre ou l'épreuve</i>			
7.09 – Forfait en championnat par équipes	40,00 €	+ distance aller-retour * 0,35€	par km

8 – Pénalités financières (autres compétitions régionales)

8.01 – Absence non excusée ou forfait			40,00 €
8.02 – Non justification d'un abandon par le club le mardi suivant la compétition			50,00 €
8.03 – Non présentation d'un joueur dans l'aire de jeu			40,00 €

Les sanctions financières sont instaurées pour faire respecter les procédures mises en place pour le bon fonctionnement de nos compétitions.

La meilleure façon d'éviter ces sanctions financières est de respecter les instructions et ses engagements, pour le bien de la collectivité.

Les sanctions financières qui ne seront pas réglées immédiatement et au plus tard avant la fin de la phase, entraîneront l'exclusion des équipes du club.